



# Certificat d'Aptitude Professionnelle

Esthétique Cosmétique Parfumerie - **APPRENTISSAGE**

RNCP39030 – Du 01/01/2024 au 31/12/2028 (Enregistrement France Compétences)

**2024/2026**

## Programme & devis de formation

NOM :

PRENOM :

### Définition et objectif de la formation :

Le ou la titulaire du C.A.P. Esthétique Cosmétique Parfumerie est un(e) professionnel(le) qualifié(e) spécialisé(e) en :

- techniques de soins esthétiques visage, mains et pieds
- techniques de maquillage visage et ongles - techniques esthétiques liées aux phanères
- conseil à la clientèle et vente de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- conseil à la clientèle et vente de prestations esthétiques Il(elle) conduit les activités professionnelles de l'institut de beauté et de bien-être.

### Les secteurs d'activité :

Le ou la titulaire du C.A.P Esthétique Cosmétique Parfumerie exerce son activité en qualité de salarié(e) ou de non salarié(e) dans les secteurs suivants :

- Instituts de beauté et de bien-être :
  - Indépendants, franchisés ou affiliés
  - En établissements de thalassothérapie, de balnéothérapie
  - En établissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme
  - En établissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées
  - Mobiles, à domicile
- Centres esthétiques spécialisés (\*) : beauté des ongles, bronzage, épilation, maquillage
- Parfumeries (\*)
- Parapharmacies
- Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées (\*)
- Entreprises de distribution au public de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle

Le ou la titulaire du C.A.P Esthétique Cosmétique Parfumerie peut aussi poursuivre sa formation en B.P Esthétique Cosmétique Parfumerie en apprentissage sur 2ans. (Formation proposée au sein de l'établissement).



## Les emplois et fonctions :

Définition de l'emploi	Caractéristiques de l'emploi
Esthéticien(ne) qualifié(e)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réalisation de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds</li> <li>● Réalisation d'épilation, de coloration des cils et sourcils</li> <li>● Réalisation de soins des ongles</li> <li>● Réalisation de maquillages du visage et des ongles</li> <li>● Accueil et suivi de la clientèle</li> <li>● Conseil, vente de prestations esthétiques et de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques</li> <li>● Mise en valeur des produits, des prestations</li> <li>● Gestion des plannings de rendez-vous, du stock, des encaissements</li> </ul>
Conseiller(ère) de vente auprès de la clientèle (*)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gestion de l'espace de vente</li> <li>● Présentation et promotion des nouveaux produits, des prestations et des matériels</li> </ul>
Chef(fe) d'entreprise (*)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Conduite de l'institut de beauté et de bien-être</li> </ul>

(\*) Ces emplois intègrent les caractéristiques d'emploi de l'esthéticien(ne) qualifié(e)

## Les conditions générales d'exercice :

● L'activité de l'esthéticien(ne) est conditionnée par le respect de l'article 16 de la loi du 5 juillet 1996 et du décret 98-246 du 2 avril 1998, modifiés.

« Toute personne exerçant des soins esthétiques autres que médicaux et paramédicaux, des modelages esthétiques de confort sans finalité médicale, doit justifier d'une qualification professionnelle ou être sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qualifiée ».

● Au cours de l'exercice de sa profession, la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets est soumise au décret n° 2013-1261 du 27 décembre 2013 relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets modifié par le décret n° 2016-1848 du 23 décembre 2016 relatif à la formation des professionnels qui mettent un appareil de bronzage à disposition du public ou qui participent à cette mise à disposition. L'arrêté du 29 juin 2017 relatif à la formation préalable à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public ainsi qu'aux modalités de certification des organismes de formation et aux conditions d'accréditation des organismes certificateurs complète ce dernier texte (ou toute nouvelle réglementation en vigueur).

● Le ou la titulaire du diplôme doit s'attacher à :

o respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail et adopter les comportements et attitudes conformes, en vue de garantir l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens

o utiliser des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle conformes à la réglementation

o adopter une démarche éco-citoyenne

● L'esthéticien(ne) qualifié(e) agit pour le bien-être et le confort de sa clientèle. L'utilisation de produits cosmétiques a pour but d'entretenir et d'embellir la peau et les phanères. L'activité



nécessite une présentation soignée et des attitudes professionnelles dont discrétion, écoute, courtoisie, empathie.

## **Conditions et prérequis :**

### **Base**

- Personne possédant le Bac ou plus.
- Personne ayant déjà obtenu un CAP ou un BEP du secteur tertiaire (diplôme niveau V)
- Avoir au minimum 17 ans au 31 décembre de l'année de passage à l'examen.
- Salarié en reconversion ou demandeur d'emploi, etc. remplissant les critères ci-dessus

### **Base + cours généraux**

- Toutes personnes ne possédant aucun diplôme scolaire.
- Avoir au minimum 17 ans au 31 décembre de l'année de passage à l'examen.
- Salarié en reconversion ou demandeur d'emploi, etc. remplissant les critères ci-dessus

Un espace est dédié à la formation en apprentissage sur le site [www.inserjeunes.education.gouv.fr](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr)

## **Accessibilité :**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap selon les exigences du métier.

E&C



## DÉCLINAISON DES COMPÉTENCES

PÔLES	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
<b>Pôle 1</b> Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds. Soins de beauté et de bien-être	C11	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
		C11.1 Réaliser des soins esthétiques du visage, cou, décolleté
		C11.2 Réaliser des soins esthétiques des mains et des pieds
		C11.3 Conduire une prestation UV
	C12	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage
	C12.1 Réaliser des maquillages du visage	
<b>Pôle 2</b> Techniques esthétiques liées aux phanères	C21	Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
		C21.1 Réaliser des épilations
		C21.2 Réaliser des colorations des cils et sourcils
		C21.3 Réaliser un soin esthétique des ongles
	C22	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles
		C22.1 Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis classique
	C22.2 Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent	
<b>Pôle 3</b> Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	C31	Accueillir et prendre en charge la clientèle
		C31.1 Adopter une attitude professionnelle
		C31.2 Créer les conditions d'accueil
		C31.3 Conduire un dialogue
		C31.4 Veiller au confort de la clientèle tout au long de la prestation
		C31.5 Commenter la prestation au cours des différentes phases
		C31.6 Renseigner et mettre à jour un fichier client
	C32	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
		C32.1 Identifier les attentes, les besoins et les motivations de la clientèle
		C32.2 Reformuler les besoins de la clientèle
		C32.3 Sélectionner des produits ou des services adaptés aux attentes
		C32.4 Argumenter la sélection
		C32.5 Répondre aux objections
		C32.6 Proposer une vente additionnelle de produits, de prestations
		C32.7 Conclure la vente
	C33	Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
		C33.1 Présenter des produits sur un stand, dans une vitrine, sur un linéaire
		C33.2 Exploiter les éléments de valorisation d'un support publicitaire pour promouvoir un produit, une prestation
		C33.3 S'inscrire dans une action d'animation pour la promotion d'un produit, d'une prestation
	C34	Organiser un planning de rendez-vous
		C34.1 Identifier la demande de la clientèle
		C34.2 Renseigner un planning de rendez-vous
		C34.3 Optimiser un planning de rendez-vous
C35	Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être	
	C35.1 S'intégrer dans une équipe	
	C35.2 Aménager et organiser des espaces de travail, d'accueil, de vente et de stockage	
	C35.3 Assurer la veille documentaire	
	C35.4 Gérer les stocks	
	C35.5 Participer à l'élaboration des prix de vente et étiqueter les produits	

ANNEXE II b  
 Règlement d'examen  
 Certificat d'aptitude professionnelle « Esthétique Cosmétique Parfumerie »

**RÈGLEMENT D'EXAMEN**  
**Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie »**  
**de certificat d'aptitude professionnelle**

Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (Établissements privés hors contrat)		
			Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités)	Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités)		
			Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Formation professionnelle continue (Établissements privés)		
				Enseignement à distance Candidats individuels		
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée	
<b>UNITES PROFESSIONNELLES</b>						
EP1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	UP1	6 <sup>(1)</sup>	CCF <sup>(3)</sup>	Ponctuel Pratique et écrite	3 H 45 <sup>(2)</sup>	
EP2 – Techniques esthétiques liées aux phanères	UP2	4	CCF	Ponctuel Pratique et écrite	2 H 30	
EP3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	UP3	4	CCF	Ponctuel orale	40 mn	
<b>UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL</b>						
EG1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 15	
EG2 – Mathématiques – sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h	
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel		
EG4 – Langue vivante	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	20 mn	
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques <sup>(4)</sup>	UF	1	CCF	Ponctuel Écrit et pratique	1H30	

(1) – dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) – dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)

(3) – CCF : Contrôle en cours de formation

(4) – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

### Méthode et encadrement :

Le module de préparation se déroule au sein de l'organisme de formation, ainsi qu'en contrat d'apprentissage au sein d'une entreprise.

Les produits consommables, le matériel, les cours, polycopié, supports vidéo nécessaires au bon déroulement du programme au sein de l'établissement sont fournis à l'élève. Cependant il est à prévoir un budget pédagogique en sus du budget formation (matériel, produits, fournitures scolaires) pour la préparation et le passage à l'examen final.

Les formateurs sont des professionnels permanents ou extérieurs formés et diplômés pour enseigner les matières correspondant à leurs compétences.



## Evaluations et attestations :

Des évaluations sont effectuées pendant toute la durée de la formation et un CAP Blanc en condition réel d'examen sera réalisé au sein de l'école. L'élève devra signer des feuilles de présences afin d'attester de sa participation au stage. Le stagiaire se verra remettre une attestation de suivi précisant la nature, la durée ainsi que les acquis lors du stage le dernier jour de la formation.

Lorsque le candidat n'est pas admis à l'examen, les épreuves validées (notes supérieures ou égales à la moyenne) restent acquises 5 ans. Le centre de formation accompagne l'élève jusqu'à validation de la totalité des épreuves.

Sous réserves du sérieux et de l'assiduité du stagiaire durant la formation.

## Conditions d'inscription à l'examen :

Les candidats seront inscrits par l'école, cependant le rectorat de l'académie de la Réunion a tout pouvoir de décision quant aux lieux et aux dates de passage de l'examen.

**Formation débouchant sur un diplôme d'état CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie de niveau 3.**

## Nos engagements :

Notre centre de formation – CFA est certifié QUALIOPi sous le numéro RNQ 2021/97207.1. Cette certification nationale est un engagement permettant d'attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences et permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Au 1er janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ; la marque QUALIOPi concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants.

Taux de réussite en CAP Esthétique, Cosmétique, Parfumerie de 90,90% pour la session 2024. Les indicateurs de résultats sont accessibles sur le site [www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil)

## Synthèse de la formation :

	Base	Base + cours généraux
<b>Durée :</b>	120 jours (840 heures)	155 jours (1090 heures)
<b>Date :</b>	Entrée et sortie permanentes.	
<b>Rythme hebdomadaire :</b>	12 Heures	
<b>Lieu :</b>	<b>Esthetic &amp; Company</b> 66, rue François de Mahy – 97410 St-Pierre	
<b>Contact :</b>	02 62 88 08 18 / info@esthetic.re	
<b>Coût de la formation :</b>	<b>13 678,00 €</b>	
<b>Année 1 :</b>	6 839,00 €	
<b>Année 2 :</b>	6 839,00 €	
<b>Coût horaire :</b>	12,54 € / heure	
<b>Financement :</b>	<b>OPCO EP</b>	
<b>Frais de 1<sup>er</sup> équipement :</b>	<b>500,00 €</b> (pris en charge OPCO EP)	
<b>Nombre de stagiaire :</b>	Minimum de 6 et maximum de 16 personnes* / classe	
	*Les cours de théorie sont mutualisés	
<b>Délais d'accès :</b>	Aussitôt le contrat de formation et la convention signés en tripartie	



## Grille des salaires en contrat d'apprentissage :

La hausse du Smic au 01 janvier 2024 pour compenser l'inflation entraine automatiquement une augmentation du salaire d'un apprenti auquel il sert de base de calcul.

Le montant du Smic mensuel brut s'élève désormais à 1 766,92 euros et le salaire du contrat d'apprentissage s'établit comme suit à partir du 01 janvier 2024 :

Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
<b>1ère année d'alternance</b>	27% SMIC	<b>477,10 €</b>	43% SMIC	<b>759,77 €</b>	53% SMIC*	<b>936,46 €</b>
<b>2ème année d'alternance</b>	39% SMIC	<b>689,10 €</b>	51% SMIC	<b>901,13 €</b>	61% SMIC*	<b>1 077,82 €</b>
<b>3ème année d'alternance</b>	55% SMIC	<b>971,80€</b>	67% SMIC	<b>1 183,84 €</b>	78% SMIC*	<b>1 377,64 €</b>
Salaire d'un apprenti en 2024	<b>26 ans et plus</b>					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% SMIC*			<b>1 766,92 €</b>		

\* en pourcentage du Smic ou du salaire minimum conventionnel (SMC) si existant.

## Premiers pas vers la recherche d'une entreprise :

Afin de vous accompagner dans la recherche d'une entreprise, plusieurs outils sont mis à votre disposition :

- **Hub de l'alternance – jeune :**

<https://hub-alternance.opcoep.fr/jeune/>

Sur cet espace dédié à l'apprentissage, vous pourrez créer votre espace Apprenti(e) afin d'être visible pour les entreprises à la recherche d'un contrat d'apprentissage, créer votre CV, découvrir vos soft skills et bénéficier d'outils pour préparer votre alternance.

- **La bonne alternance :**

<https://labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr/>

Cette plateforme ressource les différents centres de formation ainsi que les entreprises recrutant selon les spécialités et le secteur de recherche.

- **Votre centre de formation :**

Nous vous accompagnons dans votre recherche d'entreprise et proposons d'effectuer un **stage en immersion** (environ 1 semaine) permettant une prise de contact en milieu professionnel avec les responsables d'instituts.